



Mardi 17 octobre 2023

Conseil Municipal du 17 octobre 2023

Rouen : Culture, solidarité, sécurité

Doublement du budget culture, plan communal de sauvegarde, Centre social des Hauts de Roue, Cité éducative, protection de l'environnement et de la biodiversité, bien-être animal... la Ville de Rouen décuple ses actions en matière de culture, de solidarité et de sécurité.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie :
« Au lendemain de l'incendie ayant frappé des immeubles du quartier St Julien, la Ville de Rouen a montré qu'elle se tenait aux côtés de ses habitants, afin de les protéger et de les informer en toute transparence. C'est le sens du plan communal de sauvegarde dont la nouvelle version vient d'être adoptée par le Conseil municipal. Il nous permet de nous préparer collectivement face aux risques : réchauffement climatique, risque d'inondations, risque industriel, conditions climatiques extrêmes, mouvements de terrain ou encore risque sanitaire et terroriste.

Par ailleurs, nous avons souhaité acter l'ambition qui est la nôtre pour la Culture. Ainsi le Conseil municipal a voté une trajectoire jusqu'en 2038 qui prévoit un doublement du budget Culture (Ville et Métropole confondues) en cas d'obtention du titre de Capitale européenne de la culture 2028. Dans le cas contraire la Culture bénéficiera d'une augmentation de 50% pour la rendre toujours plus accessible par toutes et tous, partout, tout le temps, comme nous le faisons depuis trois ans.

Ce Conseil municipal est aussi placé sous le signe de la solidarité que nous portons au cœur de notre mandat. Avec l'ouverture du Centre social des Hauts de Roue, dorénavant dénommé Diana Armangol, Markarian, en hommage à cette femme, présidente de la Ligue des Droits de l'Homme à Rouen, la solidarité municipale va pleinement se déployer grâce aux actions du Centre qui sont déjà mises en œuvre depuis le début de l'été. Cette solidarité, c'est aussi celle portée avec nos associations, que nous soutenons notamment dans le cadre de la cité éducative qui participe de l'émancipation des jeunes Rouennaises et Rouennais. »



1 – Trajectoire budgétaire de la Ville de Rouen dans le cadre de la candidature de Rouen Capitale européenne de la Culture 2028.

Depuis trois ans, la culture est au cœur du projet municipal. Elle l'est bien sûr par la candidature de Rouen pour être Capitale européenne de la Culture en 2028, mais elle l'est aussi et surtout car nous souhaitons en rendant la culture accessible à toutes et tous, partout, tout le temps, en faire un outil de cohésion sociale.

C'est en ce sens que depuis trois ans, nous déployons une politique culturelle forte à Rouen. Elle s'exprime par exemple en ce moment avec le Festival « Automne Curieux » autour des arts visuels et de l'art dans l'espace public. C'est aussi depuis janvier 2022 un accès gratuit à toutes les bibliothèques municipales qui depuis janvier 2023 ont vu leurs horaires fortement élargis avec notamment une ouverture le dimanche à la bibliothèque Simone Veil. Ceci étant permis par le recrutement de 11 bibliothécaires supplémentaires. L'accès à la lecture publique est une ambition nécessaire pour permettre l'émancipation de toutes et tous.

La Culture à Rouen c'est aussi le plus grand chantier de la Ville avec la restauration du joyau qu'est l'abbatiale Saint-Ouen, qui rouvrira en 2025 son accès principal. Ce chantier de restauration n'est évidemment pas le seul tant Rouen regorge de patrimoine : église St Vivien, restauration des statues de Napoléon et de Rollon et bientôt en plein cœur du centre-ville la statue de Gisèle Halimi, pour continuer à rendre visible les femmes par la culture dans l'espace public.

Depuis trois ans donc, et sans même le titre de Capitale européenne de la Culture, la Ville de Rouen investit fortement pour rendre la culture présente et accessible.

La délibération votée lors du Conseil municipal vient amplifier cette dynamique en traçant une perspective budgétaire ambitieuse jusqu'en 2038 pour graver dans le marbre cette ambition collective de faire de la Culture un outil de cohésion. Ainsi avec le vote à l'unanimité lors du Conseil métropolitain du 25 septembre 2023, nos deux collectivités ont acté l'augmentation en fonctionnement et en investissement avec une année de référence fixée à 2022 soit une hausse de près de 31% à l'horizon 2038 pour la Ville. En cas d'obtention du titre de Capitale européenne de la Culture le budget global Ville et Métropole augmenterait de 100%, et de 50% en cas de non-obtention. Cette trajectoire financière en cas d'obtention du label se compose comme suit :



VILLE DE ROUEN	2022	2028	2038
Fonctionnement	15 550 000 €	18 257 000 €	21 403 000 €
Investissement	7 300 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €
Total hors projet	22 850 000 €	26 757 000 €	29 903 000 €
Capitale européenne			
Total avec projet	22 900 000 €	32 577 000 €	29 903 000 €
Capitale européenne			

Pour information, la trajectoire de la Métropole se compose comme suit :

METROPOLE	2022	2028	2038
Total avec financement de RN 2028	30 161 000 €	85 468 000 €	60 503 000 €

Soit un total :

METROPOLE + VILLE DE ROUEN	2022	2028	2038
Total avec financement de RN 2028	53 061 000 €	118 045 000 €	90 406 000 €

2 – Plan communal de sauvegarde de Rouen

La réactualisation du Plan communal de sauvegarde s'inscrit pleinement dans la volonté forte de la Ville de Rouen de tirer toutes les leçons de la crise Lubrizol, afin de renforcer la prise en compte de la culture du risque dans l'organisation des services de la Ville. Toutes les communes qui présentent sur leur territoire un « risque majeur » ont l'obligation légale de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde, document cardinal visant à définir l'organisation et la mise en œuvre des moyens humains et matériels afin d'alerter, informer et protéger la population.

C'est par exemple ce plan qui a été mis en place lors de l'incendie survenu le 30 septembre dans le quartier St Julien / Pépinières et qui a permis une réaction rapide et transparente pour protéger et informer les Rouennaises et les Rouennais.

Notre Ville est soumise à de nombreux risques, qui évoluent, notamment avec le réchauffement climatique et le renforcement du risque d'inondations. C'est aussi bien entendu celui du risque industriel, des conditions climatiques extrêmes des mouvements de terrain ou encore du risque sanitaire et du terrorisme.



Face à ceux-ci, la Ville de Rouen a voté l'actualisation de son Plan communal de sauvegarde pour s'assurer d'être toujours plus opérationnelle, ainsi la gestion de risque est assurée à toutes les étapes :

- Le diagnostic des risques et les vulnérabilités locales ;
- La chaîne de décision pour le déclenchement ou non du P.C.S ;
- L'organisation de la gestion de crise communale ;
- Les missions, les actions et les procédures à mettre en place par les équipes communales pour assurer l'alerte, l'information et la sécurité des populations ;
- Le recensement des moyens humains et matériels.

3 – Convention de partenariat entre la Ville de Rouen et l'association France Nature Environnement Normandie dans le cadre du dispositif Sentinelles de la nature.

Depuis plusieurs années la Ville de Rouen se mobilise en faveur de la protection de la biodiversité. Cela a notamment contribué directement à l'obtention du titre de Capitale française de la biodiversité 2023 reçue par la Métropole Rouen Normandie le 11 septembre dernier.

Parmi les actions de la Ville, le plan de renaturation et de préservation de la biodiversité permet à la fois de préparer la Ville de demain et de redonner à la faune et à la flore toute leur place en milieu urbain.

Dès 2021, après une expérimentation de deux ans, nous avons souhaité réduire l'éclairage public qui est désormais éteint entre 1h00 et 5h00 sur une grande partie de la commune. Cette extinction permet de réduire fortement la pollution lumineuse qui provoque des effets directs sur la faune. En effet maintenir des lumières de nuit est la cause de nombreux dommages, notamment en modifiant la qualité de l'habitat des espèces animales ou en perturbant leurs déplacements.

Afin de sensibiliser tous les acteurs et notamment les commerçants rouennais, la Ville de Rouen a souhaité s'associer à l'association France Nature Environnement qui via son dispositif « Sentinelles de la Nature » va établir un diagnostic des points anormaux de pollution lumineuse, avant d'animer une série d'ateliers de sensibilisations auprès des commerçants et la création d'un support ludique et pédagogique.

4 – Instauration de la charte écoresponsable avec les associations du territoire.

La Ville de Rouen travaille à faire participer les associations dans l'ensemble de ses politiques. En effet, le tissu associatif de par sa richesse et sa proximité est un relai essentiel pour collectivement avancer face aux défis auxquels nous devons faire face.

Parmi eux la question de la transition écologique est essentielle et fait partie du cœur de l'action de la Ville de Rouen. Notre collectivité a en ce sens engagé plusieurs transformations notables, comme la rénovation thermique des bâtiments, le renouvellement du parc de véhicules électriques ou par



exemple la pose de panneaux photovoltaïques qui sont des exemples de la mise en œuvre d'un plan de transition et d'un plan de sobriété ambitieux dont la Ville s'est dotée.

C'est pourquoi la Ville de Rouen a mis en place un groupe de travail représentatif des associations et qui a permis d'aboutir à cette charte écoresponsable. Elle se décline en 7 axes et encourage les associations à mettre en place 35 actions pour favoriser les éco-gestes.

Toute association utilisant des locaux municipaux ou bénéficiant d'une subvention de la Ville se verra proposer la charte accompagnée d'un livret explicatif.

5 – Nouvelle dénomination du Centre Social de la Maison du plateau : Centre social Diana ARMENGOL-MARKARIAN

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Rouen a, à la suite de la fermeture du précédent Centre social, entamé un travail pour l'ouverture d'un nouveau Centre social municipal situé sur les Hauts de Rouen, en plus du Centre social Simone Veil déjà géré par la Ville de Rouen dans le quartier Grammont.

Ce nouveau Centre social a d'ores et déjà obtenu son agrément de la Caisse d'allocations familiales et a commencé ses activités, notamment grâce à des animations estivales mais également en continuant d'aller à la rencontre des habitants afin d'identifier plus précisément les besoins du quartier.

Avec la rénovation de la maison du plateau, réouverte depuis le 25 septembre, le Centre social va pouvoir déployer ses actions auprès des habitantes et habitants au cœur des Hauts de Rouen.

Afin de renforcer l'appropriation par ces derniers, il a été proposé de choisir via une consultation citoyenne le nouveau nom du centre social.

C'est celui de Diana Armengol-Markarian qui a été choisi : *« Présidente de la section rouennaise de La Ligue des Droits de l'Homme, elle est décédée le 6 mai 2022. Engagée depuis sa jeunesse, elle milite dans les années 1960 contre la guerre d'Algérie. Sociologue de formation, elle participe à la création du Mouvement de Libération des Femmes et au développement du Planning familial à Rouen. Elle marque les esprits par son dévouement dans la défense des droits humains. »*

6 – Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit pour l'association Radio H.D.R

Afin de permettre à la radio des Hauts de Rouen (radio HDR) de continuer à diffuser ses ondes, la Ville de Rouen a souhaité pouvoir mettre à disposition des locaux à titre gratuit à l'association, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

En effet, la radio H.D.R ne peut plus actuellement utiliser ses locaux historiques suite aux dégradations survenues en juin 2023.

Vraie institution rouennaise, cette radio associative travaille depuis 25 ans à faire connaître les initiatives locales, surtout elle permet aux plus jeunes de découvrir les métiers liés au monde de la radio.



Il est donc paru naturelle à la Ville de Rouen de soutenir le maintien des activités de la radio si chère aux Rouennaises et aux Rouennais.

7 – Programmation 2023 de la Cité éducative des Hauts de Rouen

Depuis 2019, la Ville de Rouen participe au programme « Cités éducatives » au sein du quartier prioritaire politique de la Ville des Hauts de Rouen.

Ce programme permet de réunir l'ensemble des acteurs de l'éducation afin de mettre en œuvre des actions à destination des enfants et des jeunes, avec pour objectif la réussite et l'émancipation de toutes et tous.

Ce sont 350 000 euros qui sont mobilisés pour cette programmation (300 000 euros de l'Etat et 50 000 euros de la Ville de Rouen), afin de financer 14 actions qui permettent s'articulent autour de 3 axes :

- Intégrer les savoirs fondamentaux et les compétences langagières pour prévenir l'échec scolaire et le décrochage ;
- Construire un projet d'orientation et d'insertion pour et avec les jeunes en impliquant les parents ;
- Devenir citoyen en prenant sa pleine place dans la cité.

8 – Création d'un Caniparc sur l'Île Lacroix

La Ville de Rouen est fortement engagée auprès des animaux, qu'il s'agisse d'animaux sauvages ou domestiques. En effet le plan de renaturation permet par exemple de respecter davantage la biodiversité en Ville et donc de favoriser la vie de la faune. Parallèlement, le plan bien-être animal engage la Ville de Rouen dans une démarche de lutte contre la maltraitance animale, d'intégration et de protection des animaux domestique ainsi que la faune liminaire et sauvage en milieu urbain.

Par ailleurs encore de trop nombreux animaux domestiques sont abandonnés par leurs propriétaires, une partie de ces animaux est recueillie par la Société normande de protection aux animaux, située sur l'Île Lacroix.

Afin d'agir à la fois pour le bien-être des animaux domestiques et de ceux recueillis par la SNPA, la Ville de Rouen va utiliser un terrain située avenue Jacques Chastellain, dont une partie sera dédiée à la création de caniparc, tandis que l'autre permettra à l'association de proposer des exercices aux animaux présents dans son refuge.

9 – Nouvelles attributions de subventions à des associations pour un montant de 471 266 €.

Lors de ce Conseil municipal, un total de 471 266 € a été attribué à 95 associations dont 73 n'ayant jamais reçu de soutien de la Ville de Rouen. Ces subventions permettent d'accompagner des structures qui agissent dans des domaines aussi variés que l'action sociale, la santé, la jeunesse, les personnes



âgées, les familles, la citoyenneté, les relations internationales, le patrimoine, la culture ou encore le sport. Ces nouvelles attributions se décomposent comme suit par catégories :

- Opération jeunesse : 2000€
- Opération Quartiers : 2600 €
- Opération Loisirs : 1800 €
- Opération Culture : 23 300 €
- Opération Economie Sociale : 1900 €
- Opération Foires et Marchés : 15 000 €
- Opération Congrès : 4700 €
- Opération Relations Internationales : 10 300 €
- Opération Vie Sportive : 42 194,98 €
- Opération Crèches : 81 609 €
- Opération Centres Sociaux : 34 000 €
- Opération Insertion : 65 002, 02 €
- Opération Anciens Combattants : 500 €
- Opération Personnes âgées : 18 875 €
- Opération Santé : 48 150 €
- Opération Justice : 6500 €
- Opération Transition Ecologique : 23 655 €
- Opération Biodiversité et Renaturation : 15 000 €
- Opération Bien-être animal : 26 000 €
- Opération Lutte Contre les Discriminations : 42 580 €
- Opération Projets Transversaux : 5600 €

10 – Centre Jean Texcier : Centre médico-scolaire

En mars 2023, la Ville de Rouen a décidé de mettre fin à l'occupation par le groupe AVEC des locaux municipaux du centre Jean Texcier, ne disposant pas d'occupation pour cette occupation.

Dans la perspective de la réouverture du centre, un travail a été effectué avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale afin de dédier une partie de l'espace à l'installation d'un centre médico-scolaire.

La Ville de Rouen engagée sur les questions de santé a en effet souhaité pouvoir contribuer à l'accès aux soins des enfants. Ainsi la présence d'un Centre Médico Scolaire permettra de faciliter la mise en place des bilans de santé, la sensibilisation des élèves et de leurs familles aux problématiques de santé et d'améliorer la qualité de vie des enfants au sein des établissements scolaires.